

ABONNEMENTS

LES ABONNEMENTS datent des 1er et 16 de chaque mois et se paient d'avance.
LOT DEPARTEMENTS LIMITOPHES
Trois mois... 5 fr.
Six mois... 9 fr.
Un an... 16 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
Trois mois 6 fr., Six mois 11 fr., Un an 20 fr.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance.
Annonces... 25 c la ligne
Réclamés... 50 c.
M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 9
M. Laffite et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2. Table with columns for destinations (Cahors, Parnac, Lurzech, etc.) and departure/arrival times for various services (Omnibus mixte, Poste mixte, etc.).

Cahors, le 23 Septembre 1873

Paris et Versailles se préoccupent plus que jamais des démarches qui sont ou pourront être faites près de Mgr le comte de Chambord, pour connaître ses résolutions définitives.

Une note de l'Agence Havas annonce que des délégués se sont rendus à Frohsdorf, et qu'on espère apprendre le résultat de leurs démarches, avant la prochaine réunion de la commission de permanence, c'est-à-dire avant jeudi prochain.

Afin de tenir nos lecteurs bien au courant de ce qui se passe ou tout au moins de ce qui se dit, nous donnons aujourd'hui tous les détails que nous trouvons dans les journaux des différents partis politiques, sur cette question si importante.

Ainsi, nous lisons dans le Soir :

Lors de la réunion des députés de la droite et du centre droit, qui eut lieu à Versailles le jeudi 11 septembre après la commission de permanence, on ne put pas s'entendre complètement, les membres de la droite ayant déclaré d'abord que M. le comte de Chambord était seul juge de son devoir et de son honneur, et qu'on ne pouvait pas songer à lui imposer des conditions.

Peu après, les mêmes députés se réunirent de nouveau. M. le duc d'Audiffret-Pasquier prit le premier la parole. Il démontra qu'il était absolument nécessaire, pour la droite et le centre droit, de s'entendre sur un programme commun, à moins de vouloir laisser la majorité disloquée à la merci des efforts de la gauche.

M. le duc de la Rochefoucauld-Bisaccia reconnut que M. le comte de Paris et ses amis avaient en effet une attitude très correcte, et que les observations présentées par M. d'Audiffret étaient fondées dans une certaine mesure; mais il ajouta qu'il n'y avait pas péril en la demeure: qu'il ne fallait pas trop se hâter, afin de ne point paraître peser sur M. le comte de Chambord; que l'on arriverait à s'entendre pour le 8 novembre; que c'était là l'important; que trop de précipitation serait plus nuisible qu'utile, d'abord parce que cette précipitation pourrait blesser M. le comte de Chambord, ensuite parce que le plan définitif une fois connu pourrait être plus facilement attaqué par les parties adverses.

Après discussion, et sur les nouvelles instances de M. le duc d'Audiffret-Pasquier, il fut décidé qu'à la rentrée de la Chambre on proposerait, en tout état de cause, l'établissement de la monarchie. Seulement, il fallait prévoir l'hypothèse où M. le comte de Chambord ferait les concessions qui lui seraient demandées, et l'hypothèse contraire, où le roi se renfermerait dans ses déclarations antérieures.

Dans le premier cas, c'est la droite qui prendrait l'initiative de la proposition, et M. le comte de

Chambord serait proclamé roi de France. Dans le second cas, ce serait le centre droit qui ferait la proposition, et alors, la monarchie étant simplement proclamée en principe, M. le maréchal de Mac-Mahon serait nommé lieutenant-général du royaume en attendant l'arrivée du roi et la discussion de la Constitution monarchique.

Enfin il fut décidé qu'une Adresse portant les vœux des députés fusionnistes serait présentée à M. le comte de Chambord par des envoyés spéciaux, chargés d'exprimer avec déférence, mais avec fermeté, la situation au roi.

L'Adresse a, en effet, été remise hier au comte de Chambord. Que s'est-il passé dans cette entrevue? La France de ce soir dit, que le comte de Chambord se serait renfermé dans ses déclarations antérieures. Mais d'autres informations, qui nous sont transmises directement de Vienne, affirment, au contraire, que le comte de Chambord aurait fait une réponse des plus conciliantes. « Ce à quoi j'ai toujours tenu, ce à quoi je tiens essentiellement, aurait-il dit en substance, c'est à être rappelé sans conditions: car la seule force que je porte à la France, c'est de représenter le droit héréditaire dans son intégrité; mais, une fois mon droit reconnu sans conditions, je suis prêt, à mon tour, à toutes les concessions reconnues nécessaires par les représentants du pays. »

On assurait même aujourd'hui, dans les sphères parlementaires, que M. le comte de Chambord aurait laissé entendre qu'une fois son droit reconnu sans conteste, et après avoir reçu à Versailles les hommages de l'Assemblée, du conseil d'Etat, du corps diplomatique et de l'armée, il était prêt à abdiquer en faveur du comte de Paris, qui monterait sur le trône, sous le nom de Louis-Philippe II, avec le drapeau tricolore.

Telles sont les informations recueillies par nous, nous le répétons, à des sources très-sûres. Nos lecteurs remarqueront en effet combien, malgré les démentis qui nous ont été, à diverses reprises, adressés par les journaux officiels, nos renseignements sur la fusion ont été, jusqu'à ce jour, confirmés par les événements.

Parmi les députés partis pour Frohsdorf, la Liberté cite MM. Merveilleux-Duvignaux et de Sugny.

Ce journal publie, en outre, quelques renseignements, que nous reproduisons comme symptôme des préoccupations.

La crise, dit-il, touche à sa fin; il ne s'agit plus aujourd'hui que de savoir définitivement si l'héritier direct de la Maison de France entend faire de la conservation du drapeau blanc la condition sine qua non de son avènement au trône, ou s'il veut consentir, au contraire, à accepter une Charte constitutionnelle préparée par la Chambre.

En tous cas, nous croyons savoir que vendredi prochain, à moins de retard impossible à prévoir, la question sera définitivement résolue. Nous croyons savoir même que, dans le cas où le comte de Chambord n'accepterait pas de maintenir les couleurs nationales, un certain nombre de hauts personnages qui lui sont attachés reprendraient leur liberté d'action.

En ce cas, deux combinaisons seraient en présence: L'une — bien hasardée, selon nous — aurait pour effet d'élever le maréchal de Mac-Mahon à la dignité de lieutenant-général du royaume.

L'autre consisterait à proroger les pouvoirs du maréchal et de la Chambre jusqu'en 1877.

L'Assemblée nationale constate que M. de

Larcy n'est allé à Frohsdorf et qu'il est demeuré dans le département du Gard, tandis que le Temps faisait voyager sur la route de Vienne.

La France, qui déjà avait donné ces jours derniers une note bien hasardeuse sur une prétendue lettre du comte de Chambord à Mgr Guibert, publie sur Frohsdorf une note également aventureuse:

Les nouvelles qui nous arrivent de Vienne confirment le succès des efforts qui viennent d'être tentés au nom de M. le comte de Chambord; pour l'amener à un compromis constitutionnel et à des concessions sur la question du drapeau.

Henri V aurait encore une fois déclaré, formellement, que son manifeste de 1871 devait être considéré comme l'unique programme compatible avec le sentiment de sa dignité et les inspirations de sa conscience.

Les renseignements de la France sont démentis par ceux du Times qui a reçu la dépêche suivante:

Paris, 20 septembre.

On dit que les légitimistes et les députés qui ont été à Frohsdorf ont été reçus par le comte de Chambord et l'un d'eux aurait télégraphié que l'attitude du prince avait été on ne peut plus conciliante.

Revue des Journaux

Français.

Depuis le 24 mai, le gouvernement n'a pas cessé un seul jour de remplir les engagements solennels qu'il a pris le 24 à l'égard du pays. Les conservateurs n'ont rien à lui reprocher, et ils ne lui reprochent rien. Mais nous ne sommes pas de ceux qui estiment qu'aucun gouvernement puisse assumer la lourde tâche de défendre seul l'ordre social et politique. C'est l'œuvre de tous les bons citoyens. En chargeant le 24 mai le maréchal Mac-Mahon du fardeau que son patriotisme n'a pas voulu refuser, les conservateurs ont pris envers lui et envers ses ministres l'engagement de travailler tous, dans la mesure de leurs forces et de leurs moyens, à la défense des intérêts publics. C'est cette promesse qu'il convient aujourd'hui que les hommes d'ordre se rappellent. Le gouvernement de M. Thiers demandait aux conservateurs des adresses, des félicitations, des ovations de vaines et stériles promesses. Le gouvernement du maréchal Mac-Mahon témoignait au pays plus de confiance, réclame de lui un concours plus sérieux. Vouloir fonder l'ordre par la liberté, le gouvernement garantit à tous les citoyens le libre exercice de leur droit, avec cette condition que les conservateurs ne laisseront pas aux partis révolutionnaires le privilège de l'activité.

Journal de Paris.

Un correspondant du Journal des Débats mande de Rome à ce journal que le mandement

de M. l'archevêque de Paris a excité une vive indignation à la cour du Quirinal. Ce correspondant ajoute: « Il existe en France, comme dans tous les Etats civilisés, une loi qui punit les offenses envers les souverains étrangers. On se demande pourquoi cette loi n'est point appliquée. » Il existe également en France, comme dans tous les Etats civilisés, une loi qui impose aux puissances de respecter les engagements qu'elles ont contractés. On se demande pourquoi l'Italie n'a pas observé cette loi.

Le correspondant du Journal des Débats peut penser ce qu'il voudra de la lettre pastorale de M. l'archevêque de Paris. Mais il est surprenant qu'un organe français réclame du gouvernement français des poursuites contre un prélat français dont le langage a déplu au roi d'Italie qui est entré dans Rome, au mépris de la parole qu'il avait jurée à la France, au mépris de la signature qu'il avait apposée au bas de la convention de septembre, et qui, non content d'avoir failli à son serment vis-à-vis du pays auquel il doit sa couronne, insulte aujourd'hui à nos malheurs en mettant sa main dans la main de l'Allemagne. Ce zèle pour l'Italie est de nature à exciter un juste étonnement. En admettant même que Mgr l'archevêque de Paris aurait pu tenir un langage plus politique, parce que notre situation nous oblige à éviter toute occasion de conflit avec un Etat quelconque, il ne convient pas à des français de plaider la cause de Victor-Emmanuel contre nous-mêmes.

Nous trouvons dans un petit journal de Nice, qui, étant d'avis que la société est mal ordonnée et qu'il faut la révolutionner de fond en comble radicalement, porte, par antiphrase, le titre de « l'Ordre social, » une très curieuse lettre du citoyen Esquiros. Le représentant des Bouches-du-Rhône ne cesse pas, bien entendu, de souffler dans la trompette que tout bon démocrate provençal ou gascon ne retire jamais de sa bouche.

Jamais la République n'a été plus vigoureuse, plus sérieuse, plus universellement admirée: on peut dès aujourd'hui proclamer son immortalité. Par contre, la Monarchie est morte, aucune force divine ou humaine ne saurait galvaniser ce cadavre. Cela est évident, incontestable; les borgnes eux-mêmes sont éblouis de cette vérité. Cependant, par intervalle, la poitrine de notre héros, dilatée par la confiance, se resserre comme sous le poids de la peur, le souffle manque tout à coup, et un couac risible vient détonner dans la fanfare.

C'est ainsi que tout en répétant à chaque ligne « la Monarchie est morte, le radicalisme est plein de vie, » malgré lui l'écrivain voit comme un cauchemar cette morte saisir ce vif, l'étouffer d'une simple pression de ses bras d'ombre et le laisser retomber dans le néant dont il n'est jamais complètement sorti. Nous laissons la parole à M. Esquiros:

« J'ai entendu des hommes éminents tenir de bonne foi ce langage: « Si la restauration monarchique parvenait à s'établir par un vote de l'Assemblée nationale, elle ne durerait pas pendant trois années. Une autre Assemblée ne tarderait pas à le renverser. »

Ne nous inquiétons pas : la République est trop fortement et trop profondément implantée dans les esprits pour que la Monarchie puisse la déraciner. » A cette manière de voir, je répondrais immédiatement : Si la France n'est pas digne de conserver la République, pourquoi et comment serait-elle digne de la reconquérir ? Qui vous donne le droit d'espérer que cette restauration, toute ridicule qu'elle soit, ne tiendra point la France sous sa main de fer ?

Plus loin :

Ne me promettez point une restauration monarchique d'où la République sortirait triomphante : si jamais la France tombait dans cette fosse elle y resterait.

Plus loin encore :

Je cherche les raisons pour lesquelles une troisième Restauration ne durerait point, si par impossible elle venait à s'établir.

On voit que les vieilles barbes du parti radical ont une certaine foi dans la solidité du régime monarchique. A défaut du raisonnement, l'expérience leur a enseigné qu'en somme, la Monarchie offre beaucoup plus de stabilité et de garanties d'ordre et d'avenir que les Républiques quelles qu'elles soient. Cependant si M. Esquiros cherche sans les trouver « les raisons pour lesquelles une troisième Restauration ne durerait point, » cela ne l'empêche pas de terminer par cette phrase de M. de La Palisse : « Empêchons la Monarchie de se faire : c'est le meilleur moyen de n'avoir pas plus tard la peine de la détruire. » Il sait bien que ses amis n'ont pas besoin de raisons pour chercher à révolutionner le pays. Seulement, comme lorsqu'il existe un gouvernement sage, fort et respecté, la tâche est malaisée, il voudrait bien la leur éviter : c'est pourquoi il leur conseille d'employer cet excellent moyen : « Empêcher la Monarchie de se faire. »

Malheureusement pour ses disciples, le docte patriarcat n'indique pas la méthode qu'il faut suivre pour cela. Aucun de ses coreligionnaires n'est, d'ailleurs, dans ce rapport, plus avancé que lui. Il n'ont d'autre ressource que d'essayer d'effrayer la foule en racontant sur l'ancien régime des histoires de revenants tellement absurdes, qu'elles ne feraient même pas frémir un enfant. Cela seul prouve leur faiblesse. Car le jour où la Monarchie existera, tous ces fantômes tomberont, et le pays se trouvera en face du plus national et du plus parlementaire des régimes. Comme le prévoit M. Esquiros, rien alors ne pourra l'ébranler.

INFORMATIONS

A peine le décret convoquant les électeurs dans quatre départements avait-il paru au Journal officiel, de nombreux agents du radicalisme partaient de Paris, avec mission de commencer activement le racolage des voix dans les campagnes. Plusieurs journalistes de la presse radicale de Paris sont également partis pour la Nièvre, le Puy-de-Dôme et la Loire, où ils vont renforcer la rédaction ordinaire des feuilles républicaines. On n'a pas cru devoir expédier de renfort à Toulouse, où le citoyen Duportal se charge seul, paraît-il, de mener vigoureusement la campagne.

On voit que les radicaux ne perdent pas de temps. Espérons que les conservateurs sauront les imiter.

(Patrie).

Paris-Journal a reçu, de la Haute-Savoie, une lettre qui donne de curieux renseignements sur la manière dont s'est organisée la manifestation en l'honneur de M. Thiers. Le 13 septembre, paraît-il, on a affiché, dans plusieurs communes de la Haute-Savoie, l'avis suivant :

VISITE DE M. THIERS.

AVIS.

Les personnes qui voudraient bien faire partie du cortège qui ira saluer M. Thiers à son passage à l'hôtel Beau-Rivage, à Ouchy, le dimanche 14 courant, sont priés de donner leur adhésion à l'une des listes déposées dans les établissements publics d'Evian.

Evian, le 12 septembre 1873.

Le Comité d'organisation.

On voit combien la démonstration a été spontanée. On ajoute, mais nous reproduisons

ce bruit sous toutes réserves, que dans une ville de la Haute-Savoie, l'invitation de se joindre à la manifestation a été faite par le tambour municipal sur l'ordre du maire. Si ce fait est prouvé, il mérite d'attirer toute l'attention de M. le préfet de la Haute-Savoie.

Dans la Creuse, le pasteur protestant Lanne a poussé si loin l'oubli de tous les devoirs de son ministère, qu'il a dû rendre compte de sa conduite au tribunal civil d'Aubusson, et que le tribunal, reconnaissant au fait un caractère délictueux, a frappé ce pasteur d'une condamnation à 100 fr. d'amende. Sortant du domaine religieux, le pasteur Lanne s'était livré à une appréciation historique des faits politiques antérieurs à la Révolution de 1789, à la comparaison des conditions respectives des classes sociales à cette époque; puis il s'était laissé aller non pas seulement à attaquer le clergé catholique, ce qui rentrerait évidemment dans l'ordre de ses prédications, au point de vue des doctrines religieuses et morales, mais il avait violemment dénoncé les prêtres catholiques comme conspirant avec les « riches » et voulant « rendre les ouvriers aussi malheureux qu'ils l'étaient en 1789. » Ces faits ont été l'objet d'une instruction judiciaire fort sérieuse, d'un débat public et contradictoire, et ils ont motivé la condamnation prononcée par le tribunal d'Aubusson.

On écrit de Mirecourt, (Vosges) :

Dimanche a eu lieu, la fête annuelle du comice agricole.

Dès huit heures du matin, une messe solennelle réunissait tous les sociétaires, qui, aussitôt après, partirent, musique en tête, pour le champ du concours.

M. Buffet, l'honorable président du Comice de Mirecourt, avait à ses côtés M. le préfet des Vosges, qui prononça quelques paroles dont voici à peu près la substance :

« L'agriculture est, par excellence, l'art national; près de six millions de Français se partagent notre sol; plus de la moitié de la nation consacre ses labeurs à le cultiver

« Il n'est point d'intérêts qui méritent plus la sollicitude du gouvernement que les intérêts agricoles; seulement qu'on ne compte pas exclusivement sur lui, on est souvent trop porté à le croire maître de distribuer la pluie et le beau temps; la journée d'aujourd'hui, hélas! ne témoigne que trop de son impuissance.

« Qu'on n'oublie pas que le sol vaut ce que vaut le cultivateur, tout comme les constitutions valent ce que valent les hommes qui les font marcher. Une bonne administration, continue M. le préfet, qui fasse les affaires vite et bien, avec les conseils et sous le contrôle de ses élus, une bonne armée qui le protège contre les révolutions, aussi bien que contre l'étranger, voilà la meilleure des constitutions.

« C'est pourquoi, ajoute l'orateur en terminant, je propose un toast à la France et à son chef, le maréchal de Mac-Mahon. »

Plusieurs fois interrompu par des applaudissements, M. le préfet put voir combien ses paroles correspondaient aux convictions de son auditoire.

C'est à ce moment que se leva M. Grandjean, la voix émue, pour rappeler le souvenir du plus actif fondateur du comice, M. Buffet père, dont la tradition de dévouement à l'agriculture se retrouve si largement chez l'honorable et sympathique président de l'Assemblée nationale, qui dirige depuis tant d'années les travaux du comice de Mirecourt.

Ce toast à M. Buffet allait trop au cœur de ceux qui l'ont entendu, pour n'être pas chaleureusement applaudi.

Ici, je n'essaierai pas de vous reproduire l'improvisation éloquent par laquelle M. Buffet répondit. Je ne tenterai pas de vous dire la modération, le calme, la mesure, le tact, la modestie, la loyauté, le patriotisme, le dévouement absolu à la chose publique, qui respiraient dans ses paroles. Un tel discours ne s'analyse pas; le résumer, c'est le décolorer.

A peine l'honorable M. Buffet pouvait-il poursuivre son discours, c'était à tout instant une série d'applaudissements et de bravos qui ne s'arrêtaient que pour écouter encore dans le plus religieux silence cette parole sévère et grave qui conviait tous les bons citoyens à l'union si difficile mais si désirable de tous les cœurs vers un même but : la France.

En effet, si la patrie a payé sa dette à un ennemi enfin sorti du territoire, elle a les charges d'un budget écrasant à remplir, et elle n'y parviendra que par l'union, et aussi

par cet autre élément de régénération qui était la devise d'un empereur romain, comme il fut la conclusion du discours de M. Buffet : « Laboureurs, travaillons ! »

L'impression que produisit ce discours, exempt de passion et de flatterie, restera longtemps gravée dans la mémoire de tous ceux qui l'ont entendu. Car ils pensent en effet qu'il vaut mieux rappeler à tous les Français des sentiments d'union et de concorde que ceux de discorde et de haine que dans une autre enceinte l'on a osé évoquer.

Le banquet se termina par quelques paroles applaudies que M. de Ravinel prononça, et par la lecture que fit M. Resal d'une charmante poésie traduisant le vers si justement répété du poète :

O fortunatos nimium sua si bona norint,
Agricolae!..

Chronique locale et méridionale.

Le Réformateur nous répond par des injures, mais il ne réfute rien. Il reste donc parfaitement établi :

Que le Réformateur, mis plusieurs fois en demeure de donner les nombreuses signatures de l'adresse Thiers - Blanc - Gambetta, pompeusement annoncées, ne donne pas ces signatures ;

Que le Réformateur, pour détruire notre affirmation, que la fête patronale de Lozech n'a pas été une fête républicaine, n'a d'autre preuve sérieuse à nous opposer que le factum ridicule d'un petit monsieur qui, prétendant se substituer à l'esprit public, écrit fièrement :

« Je vous déclare menteur sur tous les chiffres et renseignements que vous donnez sur la fête de Lozech. On ne retirera pas le mot, » M. Layou. — Un bon point, mon bon petit monsieur !

Enfin, le Réformateur ne juge pas à propos de répondre non plus à l'énergique protestation des habitants de Concorès, que nous reproduisons pour la deuxième fois :

Les soussignés, Sagnes aîné, Sagnes Antoine, et Sagnes Léon, de la commune de Concorès, canton de St-Germain (Lot), déclarent ne pas reconnaître pour leur œuvre, les deux lettres écrites de Concorès au sujet du pèlerinage de cette paroisse à Rocamadour, et à l'adresse de M. le curé, signées de leur nom à leur insu, et insérées dans le Réformateur du Lot. Ils protestent contre l'indigne abus qu'on a fait de leur signature, et déclinent toute responsabilité.

Concorès, le 21 août 1873.

SAGNES, Antoine, SAGNES, Léon, SAGNES.

Nous ne demandons pas mieux que de voir le Réformateur en mesure de concilier sa loyauté avec la protestation ci-dessus.

L. LAYOU.

Dans l'un de nos derniers numéros, nous avons, à propos de celui de Souillac, exprimé notre sentiment sur les enterrements civils, que nous considérons, dans un pays catholique comme la France, non-seulement comme un germe de perturbation dans les esprits, mais encore comme un défi et presque un outrage à la conscience publique.

Il n'était pas possible de passer sous silence les manifestations auxquelles on s'est livré à l'occasion de ce scandale local.

Nous avons parlé de discours prononcés devant la tombe, fraîchement ouverte, de cris poussés au cimetière, dans lesquels les préoccupations politiques avaient plus de part que les regrets accordés au défunt.

Malgré toute la modération de langage, dont notre article porte l'empreinte, le Republican du Lot trouve mauvais qu'il nous soit venu à l'esprit de déplorer l'enterrement civil en question, et les circonstances qui l'accompagnaient.

Mais puisque, au nom de la libre pensée, notre confrère réclame pour chacun le droit de mourir comme il l'entend, pourquoi voudrait-il

nous contester celui de dire notre pensée sur un fait où il n'est plus permis de voir seulement l'affirmation de la volonté individuelle, mais encore l'attitude triomphante de la démagogie.

N'étions-nous pas autorisé à parler de la jubilation de nos adversaires, devant cette fanfare qu'on avait associée au cortège ? Le cri : Vive la République ! n'avait-il rien de contraire à la solennité lugubre de la circonstance ?

Pas plus que le Republican, nous ne voulons le despotisme ; mais nous demandons surtout les ménagements dus à l'opinion publique et le respect de la mort.

Par arrêté de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 17 septembre 1873, M. André, a été nommé Inspecteur d'Académie à Cahors, en remplacement de M. Baillart, nommé en la même qualité à Poitiers.

M. Patry, inspecteur d'académie (2^e classe), à Auch, est nommé inspecteur d'académie (1^{re} classe) à Chartres.

M. Frémy (Henri-Joseph-Désiré), licencié en droit, agrégé et professeur d'histoire au lycée de Chambéry, est nommé inspecteur d'académie (3^e classe) en résidence à Auch.

Les renseignements que nous recevons de Bordeaux ont lieu de nous satisfaire. Il paraît que dans la Gironde la politique conservatrice suivie par le Gouvernement du 24 mai commence à porter ses fruits. La session du Conseil général a été marquée par différents incidents, dans lesquels l'avantage n'est pas resté aux radicaux. Le conseil avait nommé président M. Fourcand, et ce choix indiquait évidemment des dispositions peu favorables au représentant du pouvoir central; mais l'attitude ferme que M. Pascal a prise a prévenu le succès des desseins formés par le parti radical.

M. de Lartigue, général inspecteur, était à Cahors samedi et dimanche. La revue d'honneur du 88^e de ligne, a eu lieu dimanche matin, à 8 heures, sur le champ de manœuvres de la caserne, à neuf heures, M. le général inspecteur est allé visiter les malades militaires à l'hospice.

Le soir, la musique du 88^e jouait les morceaux choisis de son répertoire, devant l'hôtel des Ambassadeurs, où M. de Lartigue était descendu.

M. l'abbé Lagrasserie, vicaire de St-Philippe-du-Roul, à Paris, en vacances à Albas, a été frappé, dimanche dernier, pendant qu'il chantait la messe, d'une attaque d'apoplexie.

Un concours aura lieu au ministère de la marine et des colonies, à Paris, le 7 octobre prochain, pour 26 emplois d'élève-commissaire de la marine.

Les candidats seront admis à se faire inscrire jusqu'au 6 octobre inclus.

Les conditions d'admission, déterminées par un décret du 15 septembre 1871, sont les suivantes :

Etre pourvu du diplôme de licencié en droit, et n'avoir pas dépassé l'âge de 23 ans à dater du concours.

Tout candidat doit joindre à l'appui d'une demande écrite de sa main et adressée à M. le ministre de la marine et des colonies :

- 1^o Sa thèse pour la licence en droit ;
- 2^o Un certificat de bonnes vie et mœurs ;
- 3^o Un certificat médical attestant qu'il est propre au service militaire ;
- 4^o Son acte de naissance.

Le candidat indiquera s'il possède une langue étrangère.

Les matières du concours sont les suivantes :

- 1^o Une dissertation française permettant d'apprécier la valeur littéraire du candidat ;
- 2^o Une dissertation sur une question choisie parmi les matières de droit comprises dans le programme de l'examen pour le grade d'aide-commissaire de la marine ;
- 3^o La solution d'une ou plusieurs questions d'arithmétique ou de géométrie ; ces dernières se rapportant au mesurage des surfaces et des solides.

Les élèves-commissaires font, à partir du 1^{er} novembre de l'année de leur nomination, un stage de deux ans au port de Brest, avant

être admis à l'examen pour le grade d'aide-commissaire de la marine.

Leur solde annuelle est de 1,600 fr.

A défaut d'un nombre suffisant de licenciés en droit, les jeunes gens pourvus du diplôme de bachelier-ès-lettres peuvent également être admis à prendre part au concours pour l'emploi d'aide-commissaire. Ces jeunes gens doivent à la place de la thèse pour la licence, produire leur diplôme de bachelier-ès-lettres; les autres conditions sont les mêmes que pour les licenciés en droit.

Les matières du concours sont les suivantes :

- 1° Une dissertation française permettant d'apprécier la valeur littéraire du candidat ;
- 2° La solution d'une ou plusieurs questions d'arithmétique ou de géométrie, ces dernières se rapportant au mesurage des surfaces et des solides.

Les élèves commissaires provenant des candidats munis du seul diplôme de bachelier-ès-lettres font, à partir du 1^{er} novembre de leur nomination un stage de trois ans au port de Brest, avant d'être admis à l'examen pour le grade d'aide-commissaire de la marine.

On nous écrit de Lacamdoorcet, (près S^t-Céré.)

La retraite annuelle, au sanctuaire de Notre-Dame de Verdale, commencera, comme tous les ans, le 29 septembre, fête de St-Michel, pour se terminer le 8 octobre, fête de notre adoration perpétuelle. Elle sera, cette année-ci, donnée par deux Pères capucins de la maison de Cahors. L'année dernière, il y a eu près de quatre mille communions dans ce sanctuaire; et nous espérons bien que, cette année-ci, le nombre n'en sera pas diminué.

P. B.

On lit dans la Gazette du Midi, de Marseille :

M. le général de division Espivent, de retour à Marseille depuis peu de jours, est allé hier soir à la représentation du cirque Cottrelli. Au moment où allait commencer la pantomime militaire en l'honneur de Garibaldi, le chef actuel des communards italiens, le général est sorti avec toute sa famille.

Cette sortie a été très-remarquée de tout le public. Nous n'en disons pas davantage aujourd'hui, et les lecteurs intelligents apprécieront notre réserve dans une question aussi délicate, en présence surtout de l'outrage qui vient d'être fait impunément au drapeau français dans le théâtre Humberto de Florence.

DIRECTION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

AVIS. — Un nouveau concours sera ouvert au mois de janvier 1874, pour l'admission au grade de surnuméraire dans l'administration des Contributions directes.

Les jeunes gens qui auraient l'intention de s'y présenter, trouveront auprès de M. le directeur des Contributions directes de leur département tous les renseignements relatifs aux conditions du concours et aux pièces à fournir pour être admis à y prendre part.

Le registre d'inscription devant être clos à Paris le 30 novembre, les demandes qui parviendraient à l'administration centrale après cette époque ne pourraient être reçues que pour les concours suivants.

Les candidats doivent être pourvus de l'un des diplômes de bachelier-ès-lettres ou bachelier-ès-sciences. Ceux dont la demande aura été reconnue régulière par l'administration, seront appelés à subir l'examen devant une commission qui se réunira à cet effet au chef-lieu de chaque département.

Cet examen comprend des épreuves écrites et des épreuves orales.

Les épreuves écrites consistent en une dictée, une rédaction et une formation de tableaux.

Les épreuves orales portent :

- 1° Sur les mathématiques élémentaires, et notamment sur les proportions, les logarithmes, l'usage des tables, la trigonométrie rectiligne, l'égalité et la similitude des figures, le calcul des surfaces et la mesure des volumes (parallépipède, prisme, pyramide, tronc de pyramide, cône, tronc de cône et sphère);
- 2° Sur la théorie de l'arpentage.

Narbonne, 18 septembre.

La vendange se poursuit dans de bonnes conditions. Tout fait prévoir que les qualités seront excellentes. La production en vin léger

sera moindre que l'année dernière; mais nous croyons que les vins noir seront plus abondants.

Bordeaux, 20 septembre.

Les marchés aux froments de tout notre rayon ne présentent plus qu'une très triste position, et quoique les prix soient bien tenus, il est difficile de trouver des preneurs à nos cours.

Voici nos cours :

- Les 1^{res} qualités de » » » à 30. » » »
- Les 2^{es} qualités, à 29 fr.
- Les 3^{es} qualités, de 26 à 27 fr.
- Le tout pour les 80 kilos.
- En farines, il faut voir les cours nominaux.
- Les Nérac, de » » à 26 fr. » » »
- Les Bordeaux, à 25 fr.
- Les Aiguillon et Moissac, 24 50.
- Le tout pour les 50 kilos.

— Réproduction des pommes de terre par boutures. —

Au concours régional de Versailles, tout le public agricole et horticole a visité avec le plus vif intérêt l'exposition du pensionnat des frères de Reims, organisée par le frère Bernardien; on a pu remarquer notamment, dans cette exposition, trois petites tiges de pommes de terre réunies dans un verre d'eau. C'étaient des boutures, présentées comme produisant des plants très-vigoureux et très-fertiles, ainsi que le prouvaient les énormes tubercules, obtenus de la sorte, exposés avec les boutures.

Voici le moyen employé par l'honorable frère pour obtenir ces produits :

Lorsque le plant de pommes de terre s'élève à 15 ou 20 centimètres au-dessus du sol, on coupe deux tiges de la branche mère, et on les repique, dans une terre bien ameublie, naturellement, ou si vous voulez dans de la terre à jardin. Au bout de quelques jours il se forme au bas de la bouture un petit bourrelet, sur lequel poussent bientôt des racines qui se couvrent ensuite de gros et nombreux tubercules.

La découverte du frère Bernardien nous paraît du plus grand intérêt pour les cultivateurs maraichers; pour les jardiniers de toute catégorie, et pour les propriétaires amateurs de belles variétés de pommes de terre. Grâce à cette découverte, ils ont un moyen de quadrupler le rendement des variétés nouvelles qu'ils n'achètent qu'en faible quantité à raison de leurs prix élevés, puisque les produits des boutures se surajoutent au produit du plant sur lequel on a pris ces boutures.

Le frère Bernardien a exposé des boutures et des tubercules produits par ces boutures à l'exposition universelle de Vienne, où le public agricole et horticole d'Allemagne y prend un sérieux intérêt. Espérons que le public français ne montrera pas une moindre sollicitude pour une découverte nouvelle, ou au moins oubliée et inconnue, qui intéresse la production française autant et plus qu'aucun pays du monde.

Faculté de Médecine de Paris

RÉSUMÉ D'UNE LEÇON SUR LES RÈGLES D'HYGIÈNE A SUIVRE EN TEMPS D'ÉPIDÉMIE DE CHOLÉRA.

Le choléra qui, depuis quelques années, sévit en Europe, et tout nouvellement à Paris, diffère des épidémies de 1832, 1849, 1854, 1865, par son peu d'intensité, il se montre avec les caractères généraux d'une épidémie qui se termine ou plutôt d'une maladie qui s'acclimate, comme se sont acclimatées, il y a plusieurs siècles, la variole, la rougeole, la scarlatine. Quoi qu'il en soit de sa bénignité relative, nous allons reproduire le résumé d'une des dernières leçons du cours que M. Bouchardat vient de terminer à la Faculté de Médecine, leçon qu'il a consacrée à l'étiologie et à la prophylaxie du choléra.

Le savant professeur d'hygiène, après avoir abordé le problème si important et encore entouré de tant d'obscurité de la Genèse du choléra, étudie les conditions générales de propagation et de prédisposition, il en arrive ensuite à tracer les règles d'hygiène. Il divise ainsi son sujet : 1° Hygiène internationale; 2° Hygiène des villes; 3° Hygiène individuelle. C'est à cette dernière partie que nous allons nous borner.

On doit adopter une hygiène spéciale dans les trois conditions que voici : plénitude de la santé; imminence morbide; apparition de symptômes précurseurs. Dans la plénitude de la santé, il convient d'éviter les fatigues excessives, les refroidissements non suivis de réaction; à ce point de vue une ceinture de flanelle

de même que des couvertures suffisantes pendant le sommeil sont utiles. Les excès vénériens, les préoccupations tristes doivent être évitées. On a dit que la peur était une condition fâcheuse, je veux bien, dit le professeur, ne pas contredire cette remarque qui porte à la force de l'âme, mais j'ai de trop bonnes preuves que l'on peut impunément faire son devoir dans les épidémies les plus meurtrières, tout en ayant la plus grande terreur, pour admettre que ce soit là une condition aussi fâcheuse qu'on le dit. Il ne faut rien changer à l'alimentation qui convient individuellement à l'appareil digestif, alimentation à laquelle il est habitué; pas d'écart de régime, pas d'essai. Bien souvent, comme chacun a pu l'éprouver, notre appareil digestif se révolte contre les innovations en apparence les plus inoffensives. La division des aliments et la mastication devront être surveillées. Autant que possible, l'alimentation devra être variée, réparatrice, sans excès, surtout en ce qui a trait aux alcooliques. Cependant, pour les personnes sobres, il ne faut pas craindre une légère augmentation dans la ration journalière du vin rouge, à la condition qu'on choisisse du vieux Bourgogne ou du vieux Bordeaux de grande qualité; un petit verre de vin tannique de Bagnols à chacun des deux principaux repas peut utilement les remplacer. A propos des boissons, disons que, pour les maladies qui sont communiquées par des miasmes spécifiques, tels que la fièvre typhoïde, le typhus, la dysenterie contagieuse, le choléra, il est certain que les eaux potables peuvent être comme l'air un des moyens de transport des ferments morbides. M. H. Blanc, chirurgien-major dans l'armée britannique, a insisté dernièrement sur ce sujet avec beaucoup de force (*Revue des cours scientifiques*, n° du 1^{er} septembre 1873). Sans être aussi affirmatif que lui, nous pensons que ceux qui le pourraient, feront sagement de remplacer des eaux potables douteuses par des eaux minérales gazeuses naturelles très-faiblement alcalines et exemptes de tout soupçon, comme les eaux de Vals (Source Saint-Jean), Soultzmat, etc., etc., qui, avec un vin léger, constituent une boisson usuelle très-agréable.

Si la diarrhée est à redouter pendant le cours d'une épidémie de choléra, rien ne la prévient plus sûrement que la régularité journalière des selles aux mêmes heures.

Les individus qui sont ou par suite de privations, ou de longues maladies, etc., etc., dans cet état désigné sous le nom de *misère physiologique* sont, toutes choses égales, beaucoup plus exposés que les autres à subir les effets du miasme cholérique que les individus dans la plénitude d'action de l'ensemble des fonctions de nutrition. Cette loi d'imminence est démontrée par la fréquence des cas intérieurs qui se sont développés dans les salles d'hôpitaux et par la diminution de la mortalité dans l'année qui suit une épidémie meurtrière. Ces individus affaiblis qui ne sont pas retenus par le devoir n'ont rien de mieux à faire qu'à s'éloigner des localités où règne le choléra. Il est une autre loi d'imminence établie par une observation attentive, c'est le danger du séjour, pendant les heures du sommeil de la nuit, dans un foyer cholérique intense. On donne le nom de foyer cholérique intense à des localités souvent très-circonscrites dans lesquelles se développent successivement un grand nombre de cas de choléra.

Il est donc de la plus grande importance d'abandonner ce foyer, à moins de devoir, pendant les heures consacrées au sommeil.

On peut chaque jour donner les soins les plus assidus aux cholériques, pourvu qu'on passe les sept heures destinées au sommeil dans une localité éloignée d'un foyer cholérique.

Dans les temps d'épidémie cholérique, les dérangements intestinaux sont des plus fréquents; il importe de les soigner avec plus de promptitude et d'attention que dans les temps ordinaires. Le repos, la diète absolue pour commencer, l'emploi des boissons stimulantes telles que les infusions de menthe, de thé additionnées d'un peu d'eau-de-vie, en évitant toutes les causes de refroidissement, voilà les moyens hygiéniques auxquels on peut avoir recours. Pour employer des modificateurs plus puissants, l'intervention du médecin est indispensable, car, suivant l'intensité, la persistance de la diarrhée, les idiosyncrasies, les moyens thérapeutiques doivent varier. Dans tels cas, l'ipécacuanha, un purgatif salin (sulfate de soude, tartrate de potasse et de soude) sont bien indiqués; dans tel autre, un demi-lavement avec dix à douze gouttes de laudanum ou une potion éthérée et laudanisée réussiront mieux. On peut encore, quand les selles sont fétides, employer avec un grand succès un

gramme ou deux de granules de sous-nitrate de bismuth. L'association de ce sous-nitrate, avec un vieux remède astringent et opiacé, le diascordium, s'est montrée souvent très-efficace.

On le voit, pour choisir entre des moyens aussi variés, il faut l'habitude que l'expérience seule donne.

(Gazette des Hôpitaux.)

Nous prions instamment nos abonnés en retard, de vouloir bien se mettre au courant sitôt cet avis reçu. Il importe, vu le développement que prennent nos livres de souscription, qu'il n'y ait pas de retardataires et que les abonnements soient payés d'avance : c'est le seul moyen, pour l'abonné, de s'assurer le service régulier du Journal.

Nos souscripteurs répondront certainement à cette invitation. Ils voient les sacrifices que nous nous imposons pour les tenir au courant des nouvelles; ils ne voudront pas nous imposer encore des frais de recouvrement, qu'à l'avenir nous serions obligés de leur faire supporter.

Le bon de poste que l'on peut se procurer à tous les bureaux, est le moyen le plus sûr, pour l'abonné qui a des fonds à nous faire parvenir.

Depêches Télégraphiques

Versailles, 23 sept. 1873.

Les informations de Frohsdorff, venant de source sûre, sont singulièrement en opposition avec les affirmations de certains journaux. Un personnage parlementaire, dont la parole ne saurait être révoquée en doute, et qui a longuement causé avec M. le comte de Chambord, la semaine dernière, raconte que l'ayant questionné sur l'intention qu'on lui prête de vouloir, s'il montait sur le trône, faire la guerre à l'Italie, en a reçu cette réponse : — « C'est une folie qu'on m'attribue! Je sais que la France n'est pas en état de faire la guerre. Il faut qu'elle se recueille (le comte a appuyé sur ce mot) et qu'elle se constitue... D'ailleurs, laissez faire M. de Bismarck; c'est lui-même qui défera son œuvre. »

Le comte de Chambord a autorisé son interlocuteur, qui appartient au centre droit, à répéter ses paroles.

Bourse de Paris

Paris, 23 Septembre 1873, soir.

Rente 1/2 p. %	57,07
— 1/2 p. %	81,80
— 5 p. %	92,20
— 1/2 p. %	91,80

Le Procès du Maréchal Bazaine.

4 belles Brochures, grand in-8° de 200 pages chacune, avec gravures.

(Publication supplémentaire de la Revue Universelle.)

Le Procès du Maréchal Bazaine sera publié en 4 livraisons de 200 pages chacune, qui paraîtront de 15 jours en 15 jours, à partir du début du Procès. Cet ouvrage sera servi gratuitement, comme supplément, à tous les abonnés d'un an à la Revue Universelle.

Les 4 livraisons formeront 2 beaux volumes de bibliothèque, grand in-8°, de 400 pages chacun.

Prix d'abonnement à la Revue Universelle, France et Algérie, par an... F. 40 »
 Prix d'abonnement au Procès du Maréchal Bazaine, seul... » 10 »

ON S'ABONNE :

A Paris, chez M. J.-J. Tessier, 98, boulevard Richard-Lenoir.
 A Nantes, chez M. Jules Grinsard, imprimeur-éditeur, succ^r de M. H. Charpentier, 32, rue de la Fosse.
 Et chez tous les Libraires.

Annonces

SANTÉ A TOUS

rendue sans médecine par la délicate farine de Santé Revalscière Du Barry, de Londres. Vendu maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson. Tout malade trouve, par la douce Revalscière Du Barry, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle combat avec succès, sans médecine, ni purges, ni frictions, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 175,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluzkow, M^{me} la marquise de Bréhan, etc., etc.

Certificat n° 56,935. Barr (Bas-Rhin), 4 juin 1861. Monsieur. — La Revalscière a agi sur moi merveilleusement : mes forces reviennent et une nouvelle vie m'anime, comme celle de la jeunesse. Mon appétit, qui pendant plusieurs années, a été nul, est revenu admirablement, et la pression et le serrement de ma tête, qui depuis quarante ans s'étaient fixés à l'état chronique, ne me tourmentent plus. DAVID RUFF, propriétaire.

Six fois plus nourrissante que la viande, sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes 1/4 k., 2 fr. 25; 1/2 k., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalscière qu'on peut manger en tout temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalscière Chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux

enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire, sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Cahors, chez Vinel, pharmacien, DU BARRY et C^e, 26, place Vendôme, Paris.

Pour paraître, à partir du 10 Octobre. En cent livraisons, grand in-4°, à raison de 2 livraisons par semaine.

LE MÉMORIAL DE CHISLEHURST

Récit populaire illustré du règne de Napoléon III. PUBLIÉ PAR UNE RÉUNION D'ÉCRIVAINS. Sous la direction littéraire de M. PAUL DE CASSAGNAC, Rédacteur en chef du Pays.

C'est sous la dictée de Napoléon I^{er} que le comte de Las Cases a écrit le *Mémorial de Sainte-Hélène*; c'est en quelque sorte sous la dictée de Napoléon III que nous écrivons le *Mémorial de Chislehurst*, puisque cet ouvrage sera le reflet et la photographie, pour ainsi dire, des pensées, des écrits, de la parole même du Souverain à qui la France doit tant et qu'elle a si peu payé.

Présenter le second empire sous son jour véritable, — aux injustices du pamphlet, répondre par la grande et impartiale voix de l'histoire, — après César, — raconter Auguste, — dire les gloires d'un règne qui, en définitive, tient la première place dans la seconde moitié du XIX^e siècle, — montrer ce que fut la

France pendant ces dix-huit années, et ce qu'elle aurait continué d'être sans les efforts incessants de ses plus implacables ennemis du dedans, véritables alliés de l'étranger : telle est la tâche que nous nous imposons. Nous nous entourons pour écrire ce livre, des documents les plus authentiques, puisés aux sources les meilleures et les plus certaines; nous sommes, nous le répétons, L'IMPARTIALE HISTOIRE, miroir exact et fidèle des faits accomplis.

Le nom seul du directeur littéraire de l'Œuvre en est le plus sûr garant.

Le *Mémorial de Chislehurst* paraîtra en 100 livraisons, grand in-4°, de huit pages chacune, à raison de deux par semaine, et formera ainsi un volume de 800 pages. Il sera imprimé en très-beaux caractères et tiré sur papier de luxe; les gravures qui accompagneront son texte, reproduisant toutes les célébrités et tous les faits mémorables du second empire, seront dues au crayon et au burin des premiers artistes de Paris. Elles seront au nombre de plus de 200, dont 100 au moins de page entière. Rien, en un mot, ne sera négligé pour faire de cette œuvre un VÉRITABLE MONUMENT élevé au souvenir glorieux et douloureux à la fois du GRAND MORT DE CHISLEHURST.

Pour souscrire et recevoir franco les 100 livraisons à domicile, adresser la somme de 20 francs pour Paris; 22 francs pour les départements, en un mandat de poste, ou un bon à vue sur Paris, à M. J. POUPART, éditeur du MÉMORIAL DE CHISLEHURST, 5 place de la Bourse, Paris.

Crédit foncier de France.

Emission à 435 fr. d'Obligations communales de 500 francs 5 0/0. Emissions au pair d'Obligations communales 5 1/2 0/0, à 5, 6, 7, 8, 9, ou 10 ans d'échéance. — On souscrit : à Paris au Crédit foncier de France, rue Neuve-des-Capucines, n° 19; — dans les départements, aux Recettes des finances, chez MM. les notaires et chez tous les correspondants du Crédit foncier. On peut chez les mêmes intermédiaires se procurer, au cours, des obligations communales 5 0/0, rapportant 15 francs et remboursables à 300 fr.

ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL. N° 1595. — 20 Septembre 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Évacuation de Verdun; — Souvenirs de captivité; Notes sur l'Irlande; — Nuka-Hiva; Types chinois. — Curieux problème. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Bulletin bibliographique. — La libération du territoire.

Gravures: L'évacuation: le dernier corps d'occupation allemand sortant de Verdun; — Verdun; — Scènes de l'évacuation de Verdun. — Souvenirs de la captivité; l'exécution. — Types et physiognomies d'Irlande; meurtre d'un landlord par son tenancier. — Nuka-Hiva: la vallée des Taïons; — Profil nuka-hivien; — L'arbre de la reine; — Main de la reine Vackehu; — La vallée des Taïons. — Musiciens chinois; — Joueurs de dames. — Échecs. — Rébus.

Pour les extraits et articles non signés, Le propriétaire-gérant, A. Layton.

ÉDOUARD PRIVAT, libraire-éditeur, rue des Tourneurs, 45, à Toulouse.

HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC

AVEC DES NOTES & LES PIÈCES JUSTIFICATIVES PAR DOM CL. DEVIC ET DOM J. VAISSETTE

RELIGIEUX BÉNÉDICTINS DE LA CONGRÉGATION DE SAINT-MAUR

Édition accompagnée de Dissertations & Notes nouvelles, contenant le Recueil des Inscriptions de la Province, antiques & du moyen âge, des Planches, des Cartes & des Vues de monuments.

Publiée sous la direction de M. ÉDOUARD DULAURIER, membre de l'Institut; annotée par M. ÉMILE MABILLE, attaché au département des manuscrits à la Bibliothèque nationale; M. EDWARD BARRY, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Toulouse; continuée jusqu'en 1790 par M. ERNEST ROSCHACH, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, & autres savants, membres de l'Institut ou professeurs.

L'HISTOIRE GÉNÉRALE DE LANGUEDOC, avec la continuation & les additions, formera 14 forts volumes in-4°, au prix de 20 francs le volume, en demi-reliure anglaise, solide & élégante, imprimés avec des caractères elzéviriens fondus spécialement pour cette édition. — Après la publication complète de l'ouvrage, le prix en sera porté, pour les non-souscripteurs, à 350 francs. — Il a été tiré cent exemplaires numérotés, dont cinquante sur papier vélin & cinquante sur papier à la cuve, au prix de 40 francs le volume. — Des Cartes géographiques, des Planches de sceaux & de monnaies, & des Vues de monuments seront réunies dans un Album particulier.

ONT PARU: La 1^{re} partie du TOME I^{er}, comprenant l'Introduction & le commencement du texte des Bénédictins; — le TOME III, complet; — la 1^{re} partie du TOME IV, Notes & Additions.

Les compléments des TOME I & IV paraîtront prochainement. — L'impression se continue d'une manière aussi active que le comporte la bonne exécution d'un travail aussi important.

Au 25 janvier 1873, plus de cinq cents souscripteurs ont honoré déjà de leur signature cette grande publication.

On souscrit: à Toulouse, chez ÉDOUARD PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, & chez les principaux libraires de France & de l'étranger.

Le Prospectus, qui donne une idée du format, du papier & des caractères adoptés pour cette nouvelle édition, sera envoyé franco à toute personne qui en fera la demande à M. PRIVAT, éditeur, 45, rue des Tourneurs, à Toulouse.

Et dans les bureaux du Journal du Lot.

AVIS IMPORTANT

JULHIA

Fondeur, à Cahors (Lot)

Fabricant de grenaille fonte de chasse.

Préviens sa clientèle, que certains négociants, vendent cet article, comme provenant de la Fonderie Julhia. Pour éviter toute contrefaçon, tous les sacs sortis de sa fabrique porteront son estampille:

JULHIA, fondeur
CAHORS

A céder de suite pour cause de départ

La LIBRAIRIE religieuse, classique et littéraire

DE CALMETTE, FILS.

MAISON DE FOLMONT, BOULEVARD NORD, CAHORS.

Cette Maison qui a au moins 150 ans d'existence a été dirigée depuis 1833 par Calmette, père. Sa renommée bien établie, sa clientèle choisie, et son assortiment des plus variés, en font une des bonnes librairies de province. Cet établissement conviendrait à des jeunes gens actifs, qui voudraient y fonder un centre de commerce d'où l'on pourrait rayonner facilement et avec succès dans tout le pays.

Facilités pour le paiement. — Affaire sérieuse. Le vendeur traiterait en bloc ou en détail.

En vente à la même Librairie

Questionnaire des examens du volontariat, d'après les programmes officiels, par BOURSIN. — 1 vol. in-18. 1 fr.
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 1^{re} partie agriculture. — 1 vol. in-12. 2 fr.
Manuel des aspirants au volontariat, par BOURSIN, 2^e partie Commerce. — 1 vol. in-12. 3 fr.

Papeterie. — Commission en librairie.

Photographies du maréchal et de la maréchale de Mac-Mahon

AVIS

Une quantité considérable d'effets ayant été soustraits à la mort de M^{me} Verdié, veuve de feu M. Verdié, docteur-médecin, décédée le 22 août 1873. Les personnes qui doivent à cette succession sont averties de ne pas acquitter ces effets si on les leur présentait, et d'en faire la déclaration à M^e Labie, notaire à Cahors.

A VENDRE

D'occasion

Un DOG CART et une AMÉRICAINE, en très bon état, fabriqués chez M. Mercier, carrossier à Toulouse. S'adresser chez M. Escudié, carrossier, Galeries Fontenilles, Cahors.

TABLEAU DES DISTANCES

Nouvellement imprimé et complété jusqu'à ce jour De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811. PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Layton, rue du Lycée, à Cahors.

EN VENTE

CHEZ TOUS LES LIBRAIRES

TRAITÉ GÉNÉRAL

DES

PHOSPHATE DE CHAUX NATIFS

ET PRINCIPALEMENT DE CEUX DES GISEMENTS NOUVELLEMENT DÉCOUVERTS

dans le Quercy

PAR

M. MALINOWSKI

UN BEAU VOLUME

avec une Carte du Lot et les coupes géologiques

Prix: 5 fr.

Fabrique spéciale de Pressoirs à Cric sans fin.

tout en fer, genre nouveau, breveté. Simplicité, solidité, pression considérable, par un seul homme, garanti incassable. — Expédition des pressoirs tout montés, prêts à presser le vin.

CYLINDRES-BROYEURS à écraser les raisins. POMPES MOBILES A VIN et tous les usages agricoles, en cas d'incendie, etc., à balancier ou à volant, système nouveau, clapets à tabatière pour le nettoyage instantané sans démontage.

GAILLOT, ingénieur mécanicien à POMMARD (Cote d'Or).

ECOLE DE NOTARIAT

Engagement et Hypothèques. Institué pour suppléer à l'insuffisance du stage.

A Toulouse, rue Bellegarde, 17.

Directeur: M. Cléri-Malige ONZIÈME ANNÉE.

Résultats de 1872-1873:

8 examens savoir: 5 à la faculté de droit, 4 reçus; (de ce dernier nombre est un premier examen de doctorat passé avec grand succès), et trois devant des chambres de notaire, tous reçus.

PRIX:

Année scolaire, payable moitié en entrant, et l'autre moitié le 1^{er} mars suivant. 420 fr.
Forfait, capacité en 8 mois, dont moitié en entrant et l'autre moitié 4 mois après. 1,500 fr.
Leçons particulières: 150 fr. par mois et d'avance.

La rentrée aura lieu le 15 octobre prochain (prévenir.)

AVIS

EXCELLENTE QUALITÉ DE PAIN. —

GRAINES DE TOUTE SORTE.

chez CONTOU, boulanger,

rue St-James, à Cahors.